



# 162'

## Dossier de presse

INAUGURATION DE LA SECTION SUD DE LA DÉVIATION DE MOULAY-MAYENNE

LUNDI 14 MARS 2016



Contact presse :

Préfecture de la Mayenne  
Service départemental de veille  
et de communication interministérielle

Tél : 02.43.01.50.70

[pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

[www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



# SOMMAIRE

LE CONTEXTE ET LA LOCALISATION DU PROJET	P.4
LES OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	P.5
LE PROJET EN DÉTAILS	P.6
1 DÉVIATION, 3 OUVRAGES D'ART	P.7
UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	P.8
DE NOUVEAUX VESTIGES GAULOIS DÉCOUVERTS À PROXIMITÉ DE LA DÉVIATION	P.9
LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	P.10

*Henri-Michel COMET, Préfet de la Région des Pays de la Loire, inaugure la section Sud de la déviation de la RN162 des communes de Moulay et Mayenne le lundi 14 mars 2016, en présence de Bruno RETAILLEAU, président du Conseil régional des Pays de la Loire, de Olivier RICHEFOU, président du Conseil départemental de la Mayenne et de Michel ANGOT, maire de Mayenne et président de Mayenne Communauté.*



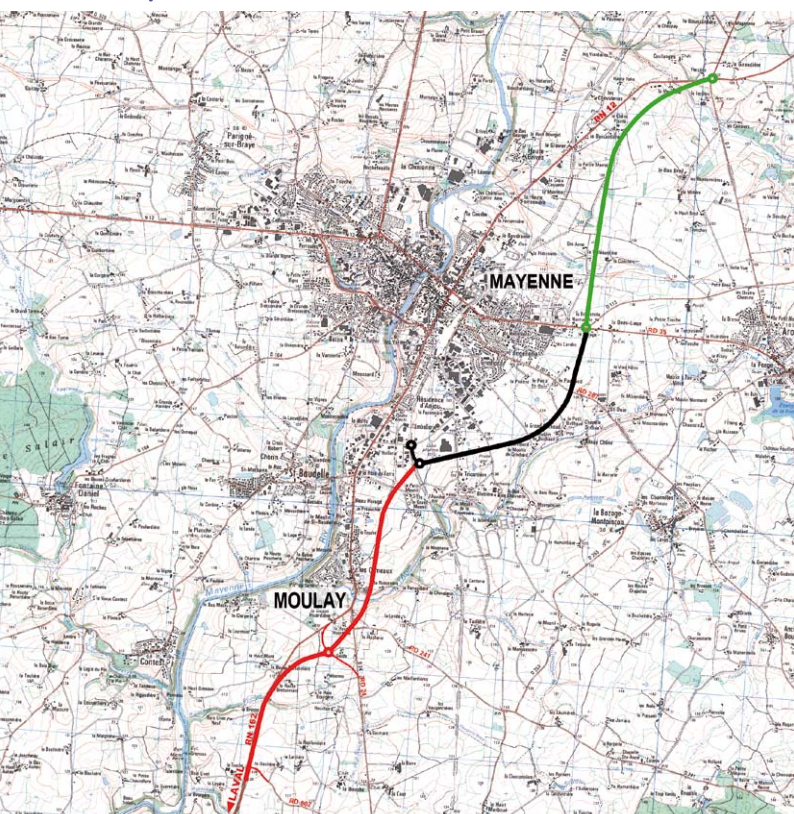
## LE CONTEXTE ET LA LOCALISATION DU PROJET

Projet d'envergure, la réalisation de la déviation de Moulay-Mayenne s'organise en 3 phases. La section centrale (RN2162), située entre le lieu-dit «le Petit Mesnil», au Sud de Mayenne, et la RD35, a déjà été mise en service en 2008.

Aujourd'hui, les travaux s'achèvent sur la section Sud, entre la RD509 sur la commune de Commer et la RN2162 à Mayenne. Longue de 4,6 km, cette section se décompose en une 2x2 voies entre la RD509 et la RD24 (déjà mise en service à l'automne 2014) et une route bidirectionnelle à chaussées séparées entre la RD24 et la RN2162, avec un créneau de dépassement dans le sens Sud-Nord. Cette deuxième partie sera mise en service à l'occasion de l'inauguration.

La section nord de la déviation, entre la RD35 et la RN12, est quant à elle en phase étude.

DREAL PAYS DE LA LOIRE



Section 3 (Nord) - 3,6 km  
en phase d'étude

Section 1 (Centrale) - 3 km  
mise service en 2008

Section 2 (Sud) - 4,6 km  
inaugurée aujourd'hui





## LES OBJECTIFS DE L'OPERATION

*La RN162, axe nord-sud, est un itinéraire structurant pour l'ensemble du département de la Mayenne. La RN162 actuelle traverse les communes de Moulay et de Mayenne et, jusqu'à la mise en service de la section centrale de la déviation, se raccordait à la RN12 en plein centre ville de Mayenne. La déviation de Moulay-Mayenne vise ainsi à libérer les communes de Moulay et Mayenne du trafic de transit et à offrir aux usagers un itinéraire plus rapide, confortable et sécurisé.*

Les objectifs principaux assignés à cette déviation de la RN 162 sont les suivants :

- Améliorer la qualité de vie des riverains de la RN162 actuelle, sur le plan de la sécurité mais aussi en éloignant les pollutions ;
- Faciliter les conditions de fluidité de la circulation, en particulier pour le trafic de transit ;
- Favoriser le développement local, en diminuant les temps de parcours et en facilitant la desserte et les échanges ;
- Améliorer la sécurité des usagers.



DIR OUEST



## LE PROJET EN DÉTAILS

### ■ **Objet :**

Section Sud de la déviation de Moulay et Mayenne

### ■ **Implantation :**

Sur 4,6 km

Entre la RD509 sur la commune de Commer et la RN2162 à Mayenne

### ■ **2 sections :**

2x2 voies entre la RD509 et la RD24

2x1 voie avec un créneau de dépassement dans le sens Sud-Nord sur la section RD24 - Petit Mesnil

### ■ **Vitesse :**

Dans le sens Laval-Mayenne : 110 km/h (pour 2x2voies et créneau de dépassement), 90 km/h sinon (pour 2x1 voie)

Dans le sens Mayenne-Laval : 90 km/h (pour 2x1 voie) puis 110 km/h (pour 2x2 voies)

### ■ **Aménagements significatifs :**

1 carrefour giratoire intermédiaire

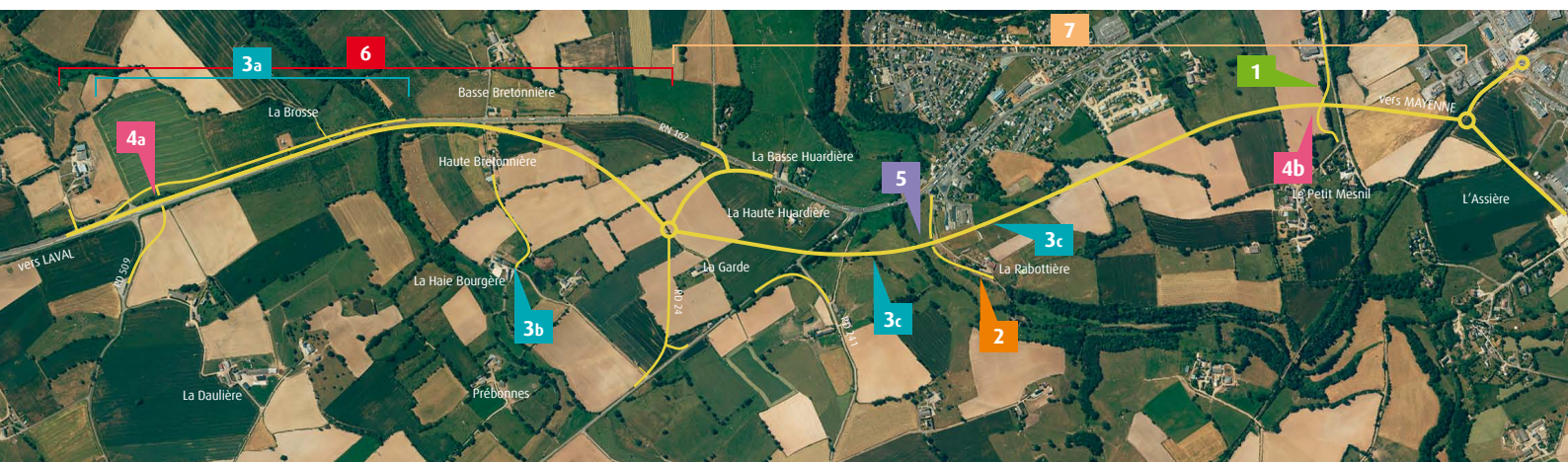
2 ouvrages d'art courants (passages inférieurs)

1 viaduc de 155 m au-dessus de l'Aron

### ■ **Usagers concernés :**

12 000 véhicules par jour, dont 16% de poids lourds

EXALTA





## 1 DÉVIATION, 3 OUVRAGES D'ART

*A l'occasion du chantier de la déviation, trois ouvrages d'art ont été construits, dont un viaduc de 155 m, conçu pour le franchissement de la vallée de l'Aron.*



LE LANÇAGE DU VIADUC DU 18 AU 20 FÉVRIER 2014 | D1R0

### ■ Le viaduc de l'Aron

Après les travaux de fouilles archéologiques effectuées au niveau de l'emplacement des culées (parties posées sur les rives) et des piles du pont, la réalisation du viaduc a démarré en mai 2013. Les différents éléments de la structure métallique ont été préfabriqués en atelier. Le tablier à charpente métallique a été « lancé » en février 2014 depuis la plate-forme de la Rabottière, sur la rive nord de l'Aron. Initialement prévu à 120 m de long, le viaduc mesure aujourd'hui 155 m. Cette modification a été réalisée afin de limiter l'impact environnemental et de réduire les hauts remblais qui auraient « fermé » la vallée.

### ■ Le pont du Petit Mesnil

Démarrés le 2 avril 2013, les travaux de cet ouvrage d'art ont duré un an. Ce pont permet à la déviation de franchir la voie du Petit Mesnil, située sur la commune de Moulay. Il mesure 9,3 mètres de long, 17,4 mètres de large et 5 mètres de haut.

### ■ Le pont de La Touche

Réalisé en 2013, l'ouvrage permet le franchissement de la RD509 par la déviation au niveau de la Touche sur la commune de Commer. Il mesure 9,8 mètres de long, 25,5 mètres de large et 4,7 mètres de haut.



LE PONT DE LA TOUCHE | D1R0

#### PHASE 1

Automne 2010

Dévoisement Le Petit Mesnil

#### PHASE 2

Automne 2011 - juillet 2012

La Rabottière

#### PHASE 3

Automne 2012 - été 2013

a Voie de substitution

b La Haie Bourgère

c Pré-terrassements

Bassins

#### PHASE 4

Printemps 2013 - printemps 2014

a PI 1 (Pont de La Touche)

b PI 4 (Pont du Petit Mesnil)

#### PHASE 5

Printemps 2013 - hiver 2014

Viaduc

#### PHASE 6

Été 2013 - hiver 2014

Du début du chantier au sud au giratoire central (terrassements - chaussées)

#### PHASE 7

Été 2014 - hiver 2015

Du giratoire central au giratoire de raccordement (terrassements - chaussées)





## UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

*Conformément aux engagements de l'Etat, toutes les mesures ont été prises pour réduire et compenser les impacts du projet sur l'environnement. De plus, le chantier de la déviation a permis de créer des zones humides et une aire de covoiturage.*

### ■ La protection du milieu naturel pendant le chantier

Les arbres qui avaient été plantés dans le périmètre de protection du captage de la Touche peu avant les travaux, et qui devaient être supprimés dans le cadre du projet, n'ont pas été abattus, mais transplantés et replantés aux abords du captage.

Une attention particulière a été portée à la protection de la ressource en eau, notamment aux abords de la station de captage.

À l'occasion de certains travaux, les coupes d'arbres effectuées ont dénudé les sols et favorisé par ruissellement le dépôt de terre et de particules dans les cours d'eau. Pour éviter une détérioration du milieu aquatique, un dispositif complet d'assainissement des eaux (filtration et bassins tampons) a été mis en place pour toute la durée du chantier.

### ■ La création de zones humides

Dans le cadre de l'opération, une zone humide a été aménagée à proximité de la RD509. Aujourd'hui, elle est déjà largement colonisée par les espèces propres à ce type de milieu. Une seule année a suffi pour que ce secteur, qui a fait l'objet de travaux en vue de la création d'un ouvrage d'art, retrouve un aspect naturel !

Une deuxième zone humide a été aménagée au niveau de la Bretonnière. Une troisième est en cours de création à proximité du pont du Petit Mesnil.

### ■ La mise en place d'une aire de covoiturage

En partenariat avec les collectivités locales, une nouvelle aire de covoiturage d'une trentaine de places a été réalisée. Elle est à la disposition des automobilistes près du giratoire de la RD24. La structure de la chaussée de l'ancienne RN162, qui devait être détruite initialement, retrouve ainsi une nouvelle vie, et accompagne un mode de partage en pleine expansion. Cette aire a d'ores et déjà trouvé preneurs et de nombreuses voitures s'y garent régulièrement.

UNE NOUVELLE ZONE HUMIDE ! | DIR OUEST



LA NOUVELLE AIRE DE COVOITURAGE | DIR OUEST







## DE NOUVEAUX VESTIGES GAULOIS DÉCOUVERTS À PROXIMITÉ DE LA DÉVIATION

*Préalablement au lancement des travaux, des fouilles archéologiques de grande ampleur ont été menées sur l'emprise du projet.*

Le tracé de la déviation passe à proximité de l'enceinte fortifiée de Moulay, connue depuis le XIXe siècle. Les recherches entreprises par les archéologues ont permis d'en savoir plus sur l'organisation de la ville gauloise. La découverte du rempart extérieur de l'oppidum, long de 1200 mètres, ainsi que la mise au jour de deux quartiers résidentiels et d'un quartier artisanal ont apporté de précieuses informations sur la structure urbaine de cette époque.

Les fouilles menées sur les différents enclos des fermes de La Garde et de La Hucherie ont également permis d'apporter des éléments de compréhension sur l'occupation des sols aux abords du site fortifié et les interactions entre oppidum et espace rural voisin.

⋮ VUE AÉRIENNE D'UN QUARTIER RÉSIDENTIEL  
EN COURS DE FOUILLE | G. LEROUX, INRAP

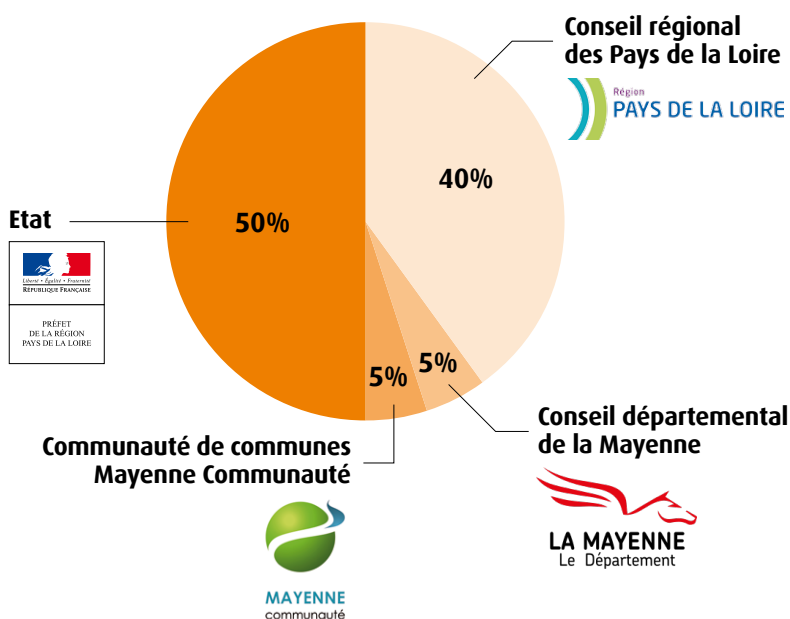




## LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ce projet de déviation de la RN162 est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire (DREAL Pays de la Loire).

La section Sud de la déviation, objet de l'inauguration, est inscrite au volet routier du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, dans la poursuite d'une première inscription au programme de modernisation des itinéraires routiers des Pays de la Loire 2009-2014, pour un montant total de 36 millions d'euros selon la répartition suivante :





Plus d'infos :  
[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)



 <p><i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
<p>PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE</p>